



Séance ajournée
24 mars 2010

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 24 mars 2010 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Mario Crevier
M. Ugo de Montigny
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
M. Fernand Lavoie
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean Malette
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras
M. Andrew Rhéaume

En conférence téléphonique :

M. Jocelyn Blondin
M. Gilbert Couture
Mme Johanne Légaré

Étaient absentes :

Mme Francine Lorange
Mme Gervaise St-Amour

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des techno. de l'information
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Serv. organisation scolaire et transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
Mme Sylvie Maltais, directrice éducation des adultes
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles

En l'absence du président M. Jocelyn Blondin, le vice-président M. Jean-Pierre Reid présidera la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

- Conformément à l'article 3.6 du Règlement sur les modalités de fonctionnement des réunions du Conseil, Monsieur Jocelyn Blondin, Monsieur Gilbert Couture et Madame Johanne Légaré participent par voie de conférence téléphonique.
- Conformément à l'article 3.6 du Règlement sur les modalités de fonctionnement des réunions du Conseil, M. Jean-Pierre Reid qui préside la séance, et Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, sont physiquement présents.

C.C.-09-10-1146 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point, le tout conformément à l'article 3.4 du Règlement sur les modalités de fonctionnement des réunions du Conseil :

8 b) Simultanéité des élections scolaires et municipales

Adoptée à l'unanimité.

HUIS CLOS

C.C.-09-10-1148 Madame Silvia Barkany propose la tenue d'un huis clos (18 h 35).

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-09-10-1149 Monsieur Hugo de Montigny propose la levée du huis clos (19 h 23)

Adoptée à l'unanimité.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Pierre Reid fait état des sujets suivants:

- Soirée du Mérite scolaire ADEOQ - école secondaire Mont-Bleu - 4 mai 2010 à 17 h 30. Les commissaires sont invités à confirmer leur présence
- Souper de doré au profit de la Fondation - 10 avril 2010

Il fait mention de sa présence aux événements suivants:

- Course de Go-Kart au CFPO - travail de collaboration avec les élèves de l'école secondaire Mont-Bleu le 18 mars 2010
- Dîner multiculturel - Sito - le 18 mars 2010
- Reconnaissance des travailleurs et travailleurs de la construction - CFPO le 22 mars 2010.

ÉCOLE SECTEUR OUEST

Considérant les pourparlers intervenus en 2008 entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour trouver un terrain permettant la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur ouest;

Considérant la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers numéro SÉTI-2004-01;

Considérant le refus de la Ville de Gatineau de céder ledit terrain à titre gratuit;

Considérant la résolution numéro CM-2009-158 du Conseil de la Ville de Gatineau du 10 février 2009 prévoyant la cession du terrain sur laquelle est construite la nouvelle école en contrepartie de services et de prêts de locaux jusqu'à concurrence de sa valeur marchande;

Considérant l'implantation de la nouvelle école et le fait que la Ville a informé la Commission scolaire de la nécessité de prolonger la rue du Marigot afin de rendre l'édifice conforme aux exigences du Code de construction du Québec et du Code national de prévention des incendies;

Considérant l'offre de la Ville de Gatineau qui prévoyait, d'une part, la cession du terrain à la Commission scolaire en contrepartie d'un nombre d'heures de prêt de locaux équivalant à la valeur marchande établie à 425 000 \$ avec une garantie d'une banque d'heures (1 200 heures) utilisée annuellement par la Ville de Gatineau et débitée automatiquement, qu'il y ait ou non utilisation par cette dernière, selon le même principe que le protocole relatif à l'École des Deux-Ruisseaux et, d'autre part, la construction par la Ville de Gatineau du prolongement de la rue du Marigot au cours de l'été 2010 dont la valeur équivaut à 250 000 \$;

Considérant que lesdits travaux doivent être commandés au plus tard le 30 mars 2010, à défaut de quoi il sera impossible pour la Ville de Gatineau de les réaliser au cours de l'été 2010;

Considérant l'obligation de la Commission scolaire de régulariser et de sécuriser la construction de l'école auprès de la Ville de Gatineau avant d'occuper le bâtiment en août 2010;

Considérant que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire s'engagent à travailler davantage en amont lors de la planification d'un développement résidentiel et d'intervenir conjointement auprès des promoteurs propriétaires de la région afin d'assurer une desserte scolaire optimale;

Considérant la responsabilité de la Commission scolaire de fournir des services aux 449 élèves inscrits à la nouvelle école du secteur ouest;

C.C.-09-10-1147 Monsieur Jean-Pierre Reid propose

- que le Conseil approuve l'acquisition auprès de la Ville de Gatineau pour un montant de 425 000 \$ d'un terrain, dont la désignation est sous le matricule 4 430 333 de la circonscription foncière de Gatineau, ayant une superficie approximative de 12 718,5 mètres carrés, tel qu'identifié sur le plan à l'annexe A aux présentes, et sur lequel est construite la nouvelle école du secteur ouest et ce, conditionnellement à la construction aux frais de la Ville de Gatineau du prolongement de la rue du Marigot au cours de l'été 2010 conformément aux normes de construction et de prévention des incendies en vigueur;
- que le montant de 425 000 \$ soit payé dès la signature de la cession;
- que le Conseil exige un engagement clair et ferme de la Ville de Gatineau à travailler en amont avec la Commission scolaire lors de la planification de développements résidentiels et d'intervenir conjointement auprès des promoteurs propriétaires de la région afin d'assurer une desserte scolaire optimale qui implique la cession à titre gratuit de terrains pour la construction de nouvelles écoles;
- que le Conseil autorise le Président et le Directeur général à signer, devant notaire, l'acte de cession par la Ville de Gatineau octroyant la propriété dudit terrain à la Commission scolaire au plus tard le 30 juin 2010;
- que l'utilisation des locaux et des équipements de la nouvelle école du secteur ouest soit assujettie aux termes et modalités prévus présentement dans les écoles primaires et au protocole plus global devant être conclu avec la Ville de Gatineau.

Pour : 13

Contre : 5

Adoptée à la majorité.

Messieurs Hugo de Montigny, Jacques Lemay, Alain Gauthier et Fernand Lavoie sont dissidents.

TÉLÉPHONIE IP – ADJUDICATION DU CONTRAT

Ce point est reporté à la séance du 14 avril 2010.

Incidences : Mme Leblanc-Bélanger quitte son siège (19 h 30)
M. Gervais quitte son siège (19 h 31)

**Soumissions -
Remplacement toiture
École Trois-Portages**

**SOUSSIONS – PROJET « REMPLACEMENT DE LA TOITURE –
ÉCOLE DES TROIS-PORTAGES »**

Considérant les termes de notre appel d'offres public numéro 09-10-39;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre de la Mesure 50690 -
« Maintien des Bâtiments 2009-2010 »;

Considérant que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a
réservé une somme de 540 000 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant la recommandation de la firme Mercier, Pfalzgraf, architectes,
d'accorder le contrat de réfection de la toiture à l'école des Trois-
Portages, au plus bas soumissionnaire conforme;

C.C.-09-10-1150 Monsieur Mario Crevier propose que le contrat relatif
au projet « Réfection de la toiture, école des Trois-Portages » soit accordé
à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée, 55, rue Breadner, Gatineau,
Québec, J8Y 2L7, au montant total de 228 786,00 \$, (taxes en sus),
soumission déclarée la plus basse conforme.

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes en sus)</u>
Couvreur Rolland Boudreault & Fils	254 000,00 \$
Les Toitures Marcel Raymond	261 800,00 \$
Les Toitures Raymond et associés Inc.	312 320,00 \$
Couvertures Victo 2000 Inc.	n/s

Adoptée à l'unanimité.

Incidence : M. Rhéaume quitte son siège (19 h 33)

**Soumissions -
Réfection de toiture
Centre Vision-Avenir**

**SOUSSIONS – PROJET « RÉFECTION DE LA TOITURE –
CENTRE VISION-AVENIR »**

Considérant les termes de notre appel d'offres public Numéro 09-10-37;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre de la Mesure 50690 -
« Maintien des Bâtiments 2009-2010 »;

Considérant que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a
réservé une somme de 500 000 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant la recommandation de la firme Les Architectes Carrier
Savard, d'accorder le contrat de réfection totale de la toiture au centre
Vision-Avenir, au plus bas soumissionnaire conforme;

C.C.-09-10-1151 Madame Silvia Barkany propose que le contrat relatif
au projet « Réfection de la toiture, centre Vision-Avenir » soit accordé à la
firme Morin Isolation et Toitures Ltée, 55, rue Breadner, Gatineau,
Québec, J8Y 2L7, au montant total de 259 230,00 \$, (taxes en sus),
soumission déclarée la plus basse conforme.

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes en sus)</u>
Couvreur Rolland Boudreault & Fils	282 232,00 \$
Les Toitures Marcel Raymond	294 900,00 \$
Les Toitures Raymond et associés Inc.	334 620,00 \$
Couvertures Victo 2000 Inc.	360 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

**Radio locale - Demande
au CRTC**

**RADIO LOCALE – DEMANDE AU CONSEIL DE LA
RADIODIFFUSION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

Considérant le changement de vocation de la station CJRC (104,7) annoncé par son propriétaire Corus Québec le 11 février 2010;

Considérant que cette décision aura un impact important sur l'information offerte aux citoyens et citoyennes de l'Outaouais;

Considérant l'importance de l'information locale pour la promotion des événements et la tenue de débats publics en Outaouais;

Considérant la réduction continue de la présence des médias mettant en péril la diffusion de l'information dans les régions au cours des dernières années;

C.C.-09-10-1152 Monsieur Jocelyn Blondin propose qu'une lettre soit adressée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin de dénoncer le changement de vocation de la station CJRC (104,7) apporté par Corus Québec et de rappeler à cet organisme fédéral l'importance de maintenir un réseau d'information local, privé et public, dans les régions, notamment en Outaouais;

qu'une copie de cette résolution soit adressée à la Chambre de commerce de Gatineau, aux députés fédéraux et provinciaux de la région, aux Municipalités Régionales de Comtés (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et Pontiac ainsi qu'à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité.

Comité EHDAA

COMITÉ EHDAA

Considérant les interventions récentes de plusieurs parents membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage se questionnant sur les fonctions, rôles et pouvoirs de ce comité.

Considérant les interventions et publications de la Fédération des comités de parents du Québec sur les fonctions et pouvoirs des comités consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Considérant les déclarations de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport voulant que les commissions scolaires travaillent plus étroitement avec les parents sur les comités EHDAA et ses propos portant sur la création d'un commissaire EHDAA.

Considérant ce qui semblerait être des écarts entre ce qui est spécifié dans la *Loi sur l'instruction publique* vis-à-vis ce comité et ce qui se trouve dans la politique actuelle.

C.C.-09-10-1153 Monsieur Alain Gauthier propose que le Conseil accorde au comité des services éducatifs le mandat suivant :

- étudier la question des fonctions, rôles, pouvoirs et composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation;
- regarder la question de la formation des nouveaux membres qui s'ajoutent à ce comité annuellement pour faciliter leur intégration dans les travaux du comité; et
- consulter avec le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que des représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves tel que l'AQETA sur la question.

Adoptée à l'unanimité.

Simultanéité des élections scolaires et municipales

SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

Considérant que le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

Considérant que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

Considérant le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

Considérant que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

Considérant que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

Considérant qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

Considérant que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

Considérant la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

C.C.-09-10-1154 Monsieur Dominique Kenney propose

de demander au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités, à la ville et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;

de transmettre une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés des circonscriptions de Gatineau, Hull et Pontiac, aux maires de Chelsea, Gatineau, La Pêche et Pontiac, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-09-10-1155 Madame Marthe Nault propose la levée de la séance. Il est 20 heures 43 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 24 MARS 2010

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message du Président
3. École secteur ouest
4. Téléphonie IP – Adjudication du contrat (reportée séance 14 avril)
5. Soumissions – Projet « Remplacement de la toiture – école des Trois-Portages »
6. Soumissions – Projet « Réfection de la toiture – Centre Vision-Avenir »
7. Radio locale – Demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
8. a) Comité EHDA
8. b) Simultanéité des élections scolaires et municipales
9. Levée de la séance